

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AYHERRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 14

DATE D’AFFICHAGE-DATE DE LA CONVOCATION : 2 février 2023

SEANCE DU 6 FÉVRIER 2023

L’an deux mil vingt-trois et le six février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arño GASTAMBIDE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes DARGUY Anne Marie, DUHALDE Kattalin, ETCHEVERRY Sabine, ECHEVERTZ Chantal, OXARANGO Maite, PEREZ Karine et MM. BARBIER Koxe, BARNECHE Patrick, BISCAY Samuel, HERNANDEZ Frédéric, MONGABURE Philippe, OTEIZA Ramuntxo, PARACHOU Hervé.

Absents excusés : Mme SABALOUÉ Virginie

Mme PEREZ Karine a été élue secrétaire.

Délibération N° 2023-01-03 : Projet d’extension ISDI carrière Abarratia-Ordoquia

Le Maire rappelle qu’une consultation du public a été organisée du 6 janvier au 3 février 2023 sur la demande d’enregistrement présentée par la SAS Société Les Carrières de Sare, en vue d’étendre une installation de stockage de déchets inertes sur les communes d’Ayherre et de Saint-Esteben.

Le Conseil Municipal est désormais invité à formuler un avis sur le projet présenté.

En premier lieu, il convient de rappeler que le 19 juillet 2022, après délibération du Conseil Municipal, le Maire avait émis un avis favorable aux conditions de remise en état des terrains exploités en carrière et en installation de stockage des déchets inertes, en vue d’autoriser le dépôt de la demande aux services préfectoraux.

Or, le dossier complet reçu le 20 décembre 2022 présente trop d’inconnus et d’éléments qui inquiètent les élus d’Ayherre mais également ceux de Saint Esteben, et aussi bien sûr les villageois des deux communes.

Il aurait fallu, au moins :

- Informer tous les voisins, propriétaires et exploitants, de la carrière des tenants et aboutissants de ce projet.
 - Informer le public et/ou les villageois des deux communes
1. de l’activité déjà assurée jusqu’à présent par l’ISDI: quantités de déchets stockées au cours des années précédentes, origines des déchets, résultats de contrôles garantissant le respect des normes environnementales pratiqués par des organismes extérieurs
 2. du contenu du nouveau projet d’extension du centre lors d’une réunion publique et/ou d’une visite sur site
 3. Inventaire des déchets actuellement en stock, tests de recherche de polluants, étude de faisabilité d’une réutilisation ou d’un recyclage de ces produits, tests sur la présence d’amiante et/ou de goudron, pratiqués par des organismes extérieurs
 4. Assurance que jusqu’à présent des contrôles sur la non nocivité des matériaux entreposés ont été régulièrement effectués, et que la rivière en bordure de carrière (30 m de la carrière) n’a pas été polluée.

Un bail de location court jusqu’à 2030. Il est impératif de mettre de l’ordre dans les pratiques et d’entamer le processus de réhabilitation sans se contenter de laisser faire la nature.

Le Conseil Municipal, ouï l’exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le

ID : 064-216400861-20230206-2023_01_03-DE

S²LO

EMET un avis défavorable sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS Société Les Carrières de Sare, en vue d'étendre une installation de stockage de déchets inertes sur les communes d'Ayherre et de Saint-Esteben.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Arño GASTAMBIDE



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 14/02/2023

Et après transmission en sous-préfecture le 14/02/2023